

■ **Fondation Joseph FAVRE de Pont (Veveyse)**, à Pont (Veveyse), c/o Jean-Pierre Dervey. Nouvelle fondation régie par les articles 80 et ss du CCS. Acte constitutif et statuts du 04.06.2003. Règlement du 17.07.2003. But: aider et encourager les jeunes de la commune de Pont (Veveyse) à apprendre des arts ou des métiers. Cette forme d'aide ayant été actualisée, elle récompense tout apprenti au bénéfice d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ainsi que tout étudiant ayant obtenu un diplôme équivalent; bourgeois de la commune de Pont (veveyse). Par l'octroi d'une bourse au terme d'une période de formation, la fondation entend les encourager à approfondir leurs connaissances dans la profession apprise. Eu égard aux éventuelles fusions de communes à venir, il est précisé que la zone d'activité de la présente fondation est limitée exclusivement au territoire actuel de la commune de Pont (Veveyse) et ne sera en aucun cas étendue aux territoires d'autres communes. Organisation: conseil de fondation d'au moins 5 membres. Conseil de fondation: Dervey Jean-Pierre, de Pont (Veveyse) et Chapelle (Glâne), à Pont (Veveyse), président, Monney André, de Pont (Veveyse), à Pont (Veveyse), vice-président, Pichonnaz Pierre-Yves, de Pont (Veveyse), à Pont (Veveyse), secrétaire, Favre Jules, de Pont (Veveyse), à Pont (Veveyse), trésorier, et Ducrest Christian, de Pont, Besencens et Fiaugères, à Pont (Veveyse), membres du conseil, tous cinq avec signature collective à deux. Restriction de signature: signature collective à deux du président ou du vice-président avec le secrétaire ou un autre membre du conseil.

Journal no 3039 du 12.08.2003

(01136896 / CH-217.1.002.421-2)